

# RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026

## RETRAIT VOLONTAIRE DU TABLEAU AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION <sup>1</sup>	TPS	TVQ	COTISATION <sup>2</sup>	TPS	TVQ	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ <sup>4</sup>	CIQ <sup>5</sup>	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1092,64 \$	1139,51 \$
Juillet à septembre 75%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	845,62 \$	892,49 \$
Octobre à décembre 50%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	594,76 \$	618,20 \$
Janvier à février 25%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	347,73 \$	371,17 \$
Mars 10%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	195,70 \$	195,70 \$

- Les frais de réinscription<sup>1</sup> pour retrait de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de la réinscription.
- Le montant de la cotisation annuelle<sup>2</sup> varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle<sup>3</sup> : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ<sup>4</sup> : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ<sup>5</sup> : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.

## RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026

### RADIATION ADMINISTRATIVE POUR NON-RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION <sup>1</sup>	TPS	TVQ	COTISATION <sup>2</sup>	TPS	TVQ	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE <sup>3</sup> PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO <sup>4</sup>	CIQ <sup>5</sup>	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1313,39 \$	1360,26 \$
Juillet à septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1066,37 \$	1113,24 \$
Octobre à décembre 50%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	815,51 \$	838,95 \$
Janvier à février 25%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	568,48 \$	591,92 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	416,45 \$	416,45 \$

- Les frais de réinscription<sup>1</sup> varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.
- Le montant de la cotisation annuelle<sup>2</sup> varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle<sup>3</sup> : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPO<sup>4</sup> : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ<sup>5</sup> : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.